



ENTREPRISES  
DE MOINS DE  
50 SALARIÉS  
DE LA BRANCHE

TRANSPORT ROUTIER  
DE VOYAGEURS

BÉNÉFICIEZ D'UNE PRISE  
EN CHARGE DE VOS  
FORMATIONS

*Des formations pour aller loin*

aftral.com |      | 0 809 908 908 Service gratuit  
+ prix appel



# PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

## ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS

Vos collaborateurs doivent suivre une formation obligatoire ?  
Vous souhaitez investir dans le développement de leurs compétences ?

### VOUS ÊTES ÉLIGIBLES

aux fonds mutualisés  
d'OPCO Mobilités.

### BÉNÉFICIEZ

d'une prise en charge  
par l'OPCO Mobilités selon la taille  
de votre entreprise.

Ces financements ont pour objectif d'aider les petites entreprises à réaliser tous leurs besoins de formation.



Pour votre secteur, des financements de branche sont également possibles. Vos conseillers Aftral et Opco Mobilités sont là pour vous renseigner.

### LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ POUR UNE PRISE EN CHARGE

- / Être une entreprise de la branche transport et des activités auxiliaires (Transport Routier de Voyageurs).
- / Être affilié à OPCO Mobilités.
- / Compter moins de 50 salariés.
- / Disposer de fonds dans votre enveloppe annuelle attribuée par OPCO Mobilités.

## LES FORMATIONS

Pour vous accompagner, AFTRAL vous propose des formations éligibles en présentiel ou en distanciel qui s'adaptent à votre activité et aux besoins de votre entreprise :

#### DES FORMATIONS OBLIGATOIRES :

FCO,  
FIMO,  
SST...

#### DES FORMATIONS PROFESSIONNALISANTES

pour favoriser la montée en compétences de vos salariés face aux évolutions techniques et organisationnelles :

- Mieux vivre mon métier de conducteur routier dans son évolution environnementale (module e-learning)
- Éco conduite,
- Prévention des risques,
- PRM,
- Sécurité routière,
- Évacuation...

### Les points clés

# 1

Prioriser et valider les formations :  
répondant à vos besoins en présentiel ou  
en distanciel. Votre conseiller formation  
AFTRAL est là pour vous guider.  
Contactez-nous au 0 809 908 908\*.

# 2

Les démarches sont simplifiées.  
Déposez vos demandes de prise en  
charge sur la plateforme M-Gestion  
d'OPCO Mobilités.

\*(service gratuit + prix appel)